BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 20 janvier 2025 à 15h19

AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION
PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

► Règlementation routière

Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes
Motocyclettes	50	80	100	130
Voitures privées*	50	80	100	130
Voitures avec remorques	50	80	80	80

** Jusqu'à 3,5 tonnes*

Alcoolémie

0.3 g / litre de sang

0 g/l pour les conducteurs de camions et d'autobus, ainsi que pour les jeunes conducteurs (jusqu'à 21 ans) et les conducteurs novices (moins de 3 ans de permis)

Feux

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules de jour comme de nuit, toute l'année

GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé

Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisé

Amende minimum de 50 €

Circulation à vélo

Port du casque
Facul

► Equipements obligatoires

Equipements de sécurité

Trousse de secours
Obligatoire

Extincteur
Facultatif pour les voitures, obligatoire pour les camions

Triangle de signalisation
Obligatoire

Gilet de sécurité
Obligatoire

Sont également obligatoires : une roue de secours, un câble de remorquage et des ampoules adaptées aux phares.

Equipements hivernaux

Période hivernale
La période hivernale dure du 1er novembre au 1er avril.

Pneus cloutés
Autorisés

Chaînes à neige
Autorisées, elles peuvent être obligatoires sur les routes enneigées ou verglacées

Pneus hiver
Un équipement hivernal est défini par la législation bosnienne comme l'installation de pneus hiver (mention "M+S") sur les quatre roues du véhicule, ou leur installation uniquement sur les roues motrices couplée de chaînes à neige ou d'un dispositif équivalent. L'utilisation des pneus été est admise si des chaînes à neige ou un dispositif équivalent est utilisé en cas de conditions météorologiques hivernales.